

<https://ricochets.cc/Violences-policières-et-abattoirs-le-droit-d-informer-poursuivi-et-sanctionné.html>



Violences policières et abattoirs : le droit d'informer poursuivi et sanctionné

- Les Articles -

Date de mise en ligne : vendredi 13 octobre 2017

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Deux affaires distinctes dans deux domaines différents montrent le peu de cas que fait la « justice » et la police, et donc les institutions en place, du droit d'informer sur des sujets délicats et volontairement occultés.

Frédéric, condamné à 4 mois de prison ferme pour avoir filmé les violences policières

Extrait de l'article :

Condamné à 4 mois de prison ferme pour avoir filmé les violences policières lors d'un rassemblement contre la loi travail en 2016, Frédéric, vidéaste militant de 39 ans, a fait appel de son jugement. Nous relayons ci-dessous la pétition mise en place pour le soutenir.

[Dans cet article](#), on voit que la police veut utiliser divers moyens illégaux pour empêcher une personne de faire l'activité parfaitement légale qui est de filmer des policiers sur la voie publique.

► D'autres faits similaires :

- [Un CRS a tiré une grenade sur un réalisateur - et l'a blessé - pour l'empêcher de filmer. Voici la vidéo](#)
- [VIDEO - Pendant l'été, la police de M. Macron s'est déchaînée à Bure](#) Un journaliste est visé + [notre Article sur Ricochets](#)
- [Restrictions disproportionnées à la liberté de réunion pacifique sous couvert de l'état d'urgence en France](#) - un dossier d'Amnesty

Certains policiers, après avoir essayés d'intimider des vidéastes ou de voler leurs images, semblent parfois faire de fausses déclarations d'outrage et rébellion

Certains policiers, après avoir essayés d'intimider des vidéastes ou de voler leurs images, semblent parfois faire de fausses déclarations d'outrage et rébellion afin de réprimer les personnes qui veulent filmer légalement ce qui se passe, et notamment des violences policières.

Sur le même principe qu'une dictature (avec une violence d'Etat généralement moindre), le droit à l'information est bafoué, des pressions directes et indirectes s'exercent sur des vidéastes militants

Citation de la Présidente de la Cour d'appel : « *Si un policier ment, ce sont les éléments fondateurs de la démocratie qui vacillent.* »

Comme les actions de répression de vidéastes amateurs qui filment des violences policières sont assez fréquentes, on se rend compte qu'il ne s'agit pas du cas isolé d'un policier qui dérape. **Soit ils ont des consignes de leur hiérarchie, soit de nombreux policiers se sentent libres d'agir illégalement en toute liberté.**

Choisissez laquelle des deux options est la plus grave !



Abattoirs : le droit d'informer sanctionné

Un tribunal a [sanctionné des membres de l'association L214](#) pour « violation de domicile » à cause d'une caméra posée sans autorisation dans un abattoir.

Voir aussi une interview sur les Inrocks : [Condamnation de L214 : Â« La décision du juge nous renforce dans l'idée qu'il était important de montrer ces vidéos Â»](#)

Ca m'étonnerait que les dirigeants de l'abattoir habitent dans leur établissement, ils seraient quelque peu incommodés !

On voit dans cette affaire que le Droit, et l'interprétation faite par le tribunal, protège des lieux fermés et violents du regard extérieur.

Avant la mise à mort des animaux avaient lieu en centre ville, sur la voie publique souvent. Il a été considéré que ce spectacle pourrait pousser à la violence des riverains, alors les abattoirs ont été mis à l'écart (aussi pour les normes d'hygiène).



A présent, cette industrie de la tuerie à la chaîne est soigneusement cachée aux consommateurs de viandes. Les publicités évitent de montrer la réalité.

Les classes de scolaires ne visitent pas d'abattoirs.

De nos jours, les humains sont plus sensibles à la souffrance animale, pour diverses raisons. Une déshabitude et une évolution des consciences ?

Les habitudes et normes changent. Dans le temps, peu de monde était choqué par la colonisation ou la peine de mort. Et puis à présent pratiquement tout le monde est contre.

L'industrie de la viande craint comme la peste le fait de montrer la violence sur laquelle repose son marché

Comme ce ne sont pas les directeurs d'abattoir ou les revendeurs de viande qui vont montrer la réalité crue au public, il est bien logique et légitime que des associations puissent le faire.

Car sinon, comment savoir, comment décider en son âme et conscience de manger de la viande ou pas ?

L'industrie de la viande, un peu en perte de vitesse, craint comme la peste le fait de montrer la violence sur laquelle repose son marché. Elle veut donc occulter la réalité, et la justice, archaïque et inadaptée, l'aide parfois dans cette tâche, créant une atteinte au droit d'être informé, surtout sur des sujets aussi graves, tabous et cachés.

Comme les marchands d'armes, l'industrie de la viande n'a pas envie que soient montrés la souffrance, le sang, la violence qui sont consubstantiels de leurs activités.

Business is business

Comment peut-on construire une réelle démocratie, et faire des choix éclairés, si des pans entiers de la réalité sont occultés ou si des policiers deviennent « incontrôlables » ??!

On voit bien dans ce système non-démocratique que les intérêts privés d'une corporation et les besoins de répression de l'État passent souvent avant la liberté de documenter le réel.